

Fiche-métier

Description du métier

Intitulé du métier : Ergothérapeute

Autres appellations possibles : Non

Secteur(s) professionnel(s) : Paramédicale, sociale

Définition :

L'ergothérapeute aide les personnes en situation de handicap ou souffrant de maladies à maintenir leur indépendance dans les actes de la vie quotidienne, à améliorer leur autonomie et leur participation sociale. Il recherche des solutions personnalisées à chaque cas. Il a également un rôle de formation auprès des équipes soignantes.

L'ergothérapie s'adresse à toute personne en situation de handicap, avançant en âge, pratiquant des activités à risque, ayant des troubles du développement et des apprentissages, présentant des déficiences acquises ou de naissance.

Accès au métier (formation, diplômes) :

Durée de formation de 3 ans une fois entré dans un Institut de formation en ergothérapie. Cette formation est ouverte aux étudiants d'une première année universitaire validée en PACES, STAPS ou SVT, aux bacheliers sur concours (programme de 1ère et terminale S), aux titulaires d'un diplôme de santé ou d'une licence ou encore aux sportifs de haut niveau.

Où l'exercer ?

- Centres de rééducation
- Hôpitaux
- Services de santé mentale
- Etablissements d'hébergement (EHPAD,...)
- Services de soins à domicile
- Exercice libéral

Évolution professionnelle :

Formateur, Cadre de santé

Compétences :

Ecoute, curiosité, patience, esprit de synthèse et créativité.